



# PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 15 février 2023

### ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS

#### Point sur la situation dans la Manche

**Les services de l'État et leurs partenaires se sont mobilisés, dès le début de la crise ukrainienne, pour accueillir et héberger dans les meilleures conditions les déplacés ukrainiens.** À ce jour, 939 déplacés ukrainiens ont été accueillis dans la Manche et 240 sont repartis. 699 ukrainiens sont actuellement dans la Manche. 533 autorisations provisoires de séjour (APS) ont été délivrées et 284 personnes bénéficient de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). 174 élèves sont scolarisés dans des établissements du département.

211 personnes sont dans un logement, d'autres sont accueillis par des citoyens ou hébergés dans des structures collectives. Une **attention particulière a été portée à la qualité de l'hébergement** en excluant dès les premières arrivées le recours à des gymnases.

Dès le mois d'avril 2022, le centre d'hébergement de Siou à Siouville-Hague a été mis à disposition d'une cinquantaine de déplacés ukrainiens dont de nombreuses familles avec enfants, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). L'association FTDA, mandatée par l'État, était en charge de leur accompagnement.

Le centre de Siou ayant vocation à accueillir des groupes dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou artistiques, les locaux devaient être libérés au plus tard le 31 mars 2023. Pour respecter le choix de la CAC, les services de l'État avaient donc mis en place un dispositif propre à assurer la prise en charge des 34 ukrainiens encore sur le site. La CAC ayant finalement décidé de reporter la reprise du site à la fin de l'année scolaire pour les familles avec des enfants scolarisés, les services de l'État se sont organisés pour héberger les personnes sans enfants et pour préparer dans les meilleures conditions les familles à la nouvelle échéance du 30 juin 2023.

Une réunion a donc été organisée par la sous-préfecture le mercredi 15 février sur le site de Siou afin d'annoncer aux Ukrainiens les décisions de la CAC et les dispositions prises en conséquence par l'État. Ainsi, les personnes sans enfants seront accueillies, dans un hôtel à Brix, le temps nécessaire pour leur trouver une solution pérenne. Ils seront accompagnés par l'association COALLIA.

Il a été indiqué aux participants que tout serait mis en œuvre pour les **accompagner vers le logement et l'emploi** avant le 30 juin. Les associations FTDA et COALLIA évalueront précisément les besoins des déplacés ukrainiens et travailleront en lien étroit avec Pôle emploi, les collectivités et les bailleurs privés et publics, pour trouver des solutions adaptées à chaque situation. Concernant plus spécialement le logement, l'intermédiation locative sera mobilisée dans le cadre de la recherche de baux correspondants aux capacités financières des ressortissants ukrainiens.

**Plus que jamais, l'investissement collectif de tous est nécessaire pour garantir la bonne intégration des déplacés ukrainiens.**